



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4011

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Madame la Conseillère Ait-Maten

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4011**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Il est établi quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Conformément à l'article 2 du décret susmentionné, lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, ce qui est le cas en l'espèce pour la Communauté urbaine, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

L'année 2012 a été marquée par la mise en place et la poursuite d'actions visant à améliorer les résultats en matière de gestion des déchets.

1 - Prévention et collecte des déchets

- mise en place effective des premières actions de prévention des déchets,
- continuité des actions des messagers du tri et des équipes d'optimisation sur la qualité de la collecte sélective,
- démarrage de la campagne d'harmonisation des couleurs de couvercles des bacs de tri, en accord avec le code couleur national (jaune pour les emballages). 5 communes (ou arrondissements) ont vu leur parc de bacs changer : Ecully, Givors, Jonage, Lyon 2° et Lyon 8°. Simultanément, le volume des bacs de tri a été augmenté sur ces territoires : les bacs de 120 litres et 140 litres ont été remplacés par des contenants de 180 litres,
- mise en place d'un dispositif de formation de l'ensemble des gardiens des déchèteries pour qu'ils orientent davantage les usagers,
- des quantités de déchets produits moins importantes.

2 - Traitement des déchets

- certification ISO 14001 de l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud, le 15 février 2012,
- augmentation de la valorisation des déchets collectés en déchèteries et diminution de la quantité d'encombrants dirigés vers les installations de stockage des déchets,
- diminution du recours au stockage pour les refus de tri et les ordures ménagères résiduelles (- 9 032 tonnes) mais "enfouissement" exceptionnel de 35 351 tonnes de mâchefers suite à la fermeture administrative d'une des plateformes de maturation.

3 - Les actions solidaires

La direction de la propreté a poursuivi, en 2012, ses actions solidaires :

- collecte exceptionnelle de papier au profit de l'Association française contre les myopathies (Téléthon) : 25 000 €,
- collecte spéciale de vêtements au profit du Relais (Emmaüs) : plus de 2 tonnes de vêtements collectés,
- don à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre : 76 137 €.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 28 mai 2013 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.